



HONORAIRES AGENCE ORPI CORBEIL-ESSONNES TRANSACTION

Les honoraires sont intégralement à la charge du vendeur

Grille mise à jour le 4 Mars 2020

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC sur prix de vente en % ou forfaitaires
Jusqu'à 5 000 €	1 000 €
De 5 001 € à 20 000 €	2 000 €
De 20 001 € à 40 000 €	3 500 €
De 40 001 € à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 € à 60 000 €	6 000 €
De 60 001 € à 75 000 €	6 500 €
De 75 001 € à 80 000 €	7 000 €
De 80 001 € à 95 000 €	8 000 €
De 95 001 € à 110 000 €	8 500 €
De 110 001 € à 140 000 €	9 000 €
De 140 001 € à 160 000 €	9 500 €
De 160 001 € à 180 000 €	10 000 €
De 180 001 € à 210 000 €	10 500 €
De 210 001 € à 230 000 €	11 000 €
De 230 001 € à 250 000 €	11 500 €
De 250 001 € à 270 000 €	12 000 €
De 270 001 € à 280 000 €	12 500 €
De 280 001 € à 290 000 €	13 000 €
De 290 001 € à 300 000 €	14 000 €
De 300 001 € à 310 000 €	14 500 €
De 310 001 € à 320 000 €	15 000 €
De 320 001 € à 330 000 €	15 500 €
De 330 001 € à 340 000 €	16 000 €
De 340 001 € à 350 000 €	16 500 €
De 350 001 € à 360 000 €	17 000 €
De 360 001 € à 380 000 €	17 500 €
De 380 001 € à 400 000 €	18 000 €
Supérieur à 400 000 €	4,5 %

Les tranches ne sont pas cumulables entre elles

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

La délivrance d'une note est obligatoire

Nos honoraires sont prévus à la charge du vendeur sauf convention contraire : en cas de succession, d'habilitations familiales et de toutes décisions de justice dans ce sens. Dans ce cas, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

SAS Ris Immobilier siège social 59 rue Albert rémy 91130 RIS-ORANGIS

RCS Evry B383792801 - Au capital de 200 000 € - APE 6810 Z

Carte Transaction délivrée par la CCI de l'Essonne sous le numéro CPI91012016000010741

Garantie financière SOCAF 200 000 € - RCP SAA 15 av. de suffren 75015 Paris n°SP10451



HONORAIRES AGENCE ORPI CORBEIL-ESSONNES

LOCATION ttc

Grille mise à jour le 1^{er} avril 2017

**VISITES DES LOGEMENTS, CONSTITUTION DES DOSSIERS, REDACTION DES BAUX :
10 € PAR M² A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET 10 € PAR M² A LA CHARGE DU BAILLEUR
ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE :
3 € PAR M² A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET 3 € PAR M² A LA CHARGE DU BAILLEUR
LE MONTANT IMPUTE AU LOCATAIRE NE PEUT EXCEDER CELUI IMPUTE AU BAILLEUR**

*SAS Ris Immobilier siège social 59 rue Albert rémy 91130 RIS-ORANGIS
RCS Evry B383792801 - Au capital de 200 000 € - APE 6810 Z
Carte Transaction délivrée par la CCI de l'Essonne sous le numéro CPI91012016000010741
Garantie financière SOCAF 200 000 € - RCP SAA 15 av. de suffren 75015 Paris n°SP10451*